LE 16 MAIRIE DU SEIZIÈME ARRONDISSEMENT DE PARIS

La lettre d'information
SÉCURITÉ

bulletin électronique mensuel - n°68 / février 2017

ÉDITORIAL Mépriser le 16e ne fait pas une politique

CLAUDE GOASGUEN
ANCIEN MINISTRE
DÉPUTÉ-MAIRE DU 16e ARRONDISSEMENT

Le lundi 23 janvier, j'ai signé en mairie du 16e le nouveau Contrat de prévention et de sécurité de notre arrondissement. Etaient présents pour le cosigner le Préfet de Police en personne, ainsi que des représentants de tous les acteurs concernés par la lutte contre la délinquance : Parquet de Paris, Rectorat, Préfecture de Région. La date de cette cérémonie avait été arrêtée plusieurs semaines auparavant par toutes les parties, au premier rang desquelles la mairie de Paris.

Quelle ne fut donc pas notre stupéfaction d'apprendre, par un mail du vendredi 20 janvier, que l'adjointe à la sécurité de la maire de Paris, prévue pour la représenter, se décommandait, retenue par les vœux… du service qui avait validé la date et l'heure de cette signature ! Venant après l'implantation du centre d'hébergement du Bois de Boulogne et la fermeture des voies sur berges, imposées par la mairie de Paris sans concertation, cette incorrection constitue une preuve supplémentaire du sectarisme méprisant avec lequel Anne Hidalgo administre la capitale. Et le fait que son adjointe ait signé ce document quelques jours plus tard ne change rien à l'affaire.

Focus sur...

Notre nouveau contrat de sécurité

Le nouveau Contrat de Prévention et de Sécurité (CPSA) du 16e vient donc d'être signé *(lire ci-dessus l'éditorial de Claude Goasguen)*. En plus d'un état des lieux et d'un bilan du contrat précédent, il contient le plan d'action de l'arrondissement – améliorer la tranquillité publique, prévenir la délinquance des jeunes, protéger les personnes vulnérables –, illustré par quatorze « fiches-actions » thématiques ou géographiques.

Même si ce texte est la déclinaison au niveau du 16e du Contrat Parisien, Claude Goasguen a tenu à ce qu'il prenne d'abord en compte les spécificités de nos quartiers. Véritable ville de plus de 170 000 habitants, comportant dans son périmètre un bois de 850 hectares, le 16e n'est pas confronté aux mêmes problèmes de sécurité que certains autres arrondissements de la capitale. C'est pourquoi les fiches-actions du CPSA 16 font bien ressortir nos priorités locales : lutter contre l'occupation abusive de nos rues par des personnes se livrant à la mendicité en bande organisée, endiguer la nouvelle vague de cambriolages, garantir la sécurité dans le Bois de Boulogne en y combattant les nuisances liées à la prostitution, réprimer le trafic de stupéfiants aux abords de la Porte de Saint-Cloud, protéger touristes et riverains dans le quartier Trocadéro-Iéna.

Ce document est consultable et téléchargeable en ligne sur le site de la mairie du 16e (www.mairie16.paris.fr), en cliquant sur le mot-clé « *Sécurité* », puis dans « *En savoir plus* » sur « *Contrat de sécurité du 16e* ».

Les signataires du CPSA à la mairie du 16e. (DR)

Il faut surveiller et protéger tous nos « points-écoles »

GÉRARD GACHET
ADJOINT AU MAIRE
CHARGÉ DE LA SÉCURITÉ

Notre arrondissement compte 19 « points-écoles », c'est-à-dire des traversées piétonnes permettant aux élèves d'accéder à leurs établissements mais considérées comme dangereuses. Jusqu'en juin dernier, 9 d'entre eux étaient surveillés par des ASP et les 10 autres par des vacataires de la Ville. Mais, depuis la rentrée scolaire, pour cause de réorganisations décidées par la mairie de Paris, 10 des 19 points-écoles de notre arrondissement ne sont plus surveillés !

C'est pourquoi le Conseil d'arrondissement, sur ma proposition, a adopté le 16 janvier (à l'unanimité moins l'abstention des 3 élus socialistes), un vœu demandant *« que la Maire de Paris mette en œuvre sans délai les mesures nécessaires pour garantir la surveillance aux heures d'entrée et de sortie des classes des 19 « points écoles » recensés dans le 16ème arrondissement, en y affectant au besoin des ASP ou des agents de la DPSP de la Ville de Paris »*. Présenté au Conseil de Paris le 31 janvier, ce vœu a été voté à l'unanimité.

En bref... En bref... En bref...

Enquête de « victimation ». Du 1er février au 29 avril, l'Insee réalise, en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, une enquête sur le cadre de vie et la sécurité, visant notamment à connaître les faits de délinquance dont les habitants ont pu être victimes. Quelques ménages seront sollicités dans le 16e par des enquêteurs de l'Insee chargés de les interroger, qui seront munis d'une carte d'accréditation officielle. Merci de leur réserver le meilleur accueil.

Bague de prix. Une sexagénaire a été agressée le vendredi 6 janvier, en début d'après-midi, rue Charles-Lamoureux, près de l'avenue Foch. Cagoulés, les deux individus ont frappé et aspergé leur victime de gaz lacrymogène dans le hall de son immeuble, avant de lui arracher sa bague de fiançailles, un solitaire de 40 carats valant près de 400 000 €, et de prendre la fuite en voiture.

Bilan du GPIS. Le groupement parisien inter-bailleurs de surveillance (GPIS), chargé de la sécurisation nocturne des logements sociaux, a publié son rapport d'activité 2016. Sur les 3 sites surveillés par le GPIS dans le 16e, représentant 383 logements, 204 rondes et interventions ont été effectuées (contre 143 en 2015), et 59 individus ont été évincés (contre 133 en 2015). Grâce à l'action du Conseil d'arrondissement, le GPIS intervient notamment dans l'ensemble Murat/Fantin-Latour et dans l'îlot Gros-Boulainvilliers.

Contre les cambriolages. Edité par le ministère de l'Intérieur, un flyer rappelle les précautions à prendre pour faire échec aux cambrioleurs, au quotidien ou en cas de départ en vacances, et les procédures à suivre si l'on est victime d'un cambriolage. Ce document et disponible au commissariat central du 16e, 62, avenue Mozart. La mission prévention et communication du commissariat a également programmé des réunions avec les bailleurs sociaux pour sensibiliser les gardien(ne)s de leurs immeubles aux consignes de vigilance à respecter.

Trafic de stups. Le 18 janvier, le commissariat central du 16e a mis en place un dispositif destiné à démanteler un important trafic de cannabis se déroulant porte de Saint-Cloud. Après une prise de rendez-vous par téléphone, consommateurs et vendeurs se retrouvaient au niveau du fast-food situé sur la place, la vente se réalisant ensuite dans le hall d'un immeuble de l'avenue de Versailles. Sept personnes ont été interpellées, dont cinq, bien connues des services de police, ont été mises en garde à vue avant d'être présentées à la justice.

16, la lettre d'information ***sécurité*** du seizième arrondissement

Lettre mensuelle éditée par la Mairie du 16e
Numéro 68 / février 2017

Directeur de la publication : Claude GOASGUEN

Rédacteur en chef : Gérard GACHET

Conception et réalisation : Damien BARON

Contact : 01 40 72 16 13

Pour recevoir cette lettre par Internet, inscrivez-vous sur http://mairie16.paris.fr